



pension alimentaire d'enfant majeur

Par **ELIOT**, le **10/12/2008** à **11:05**

Bonjour,

Jusqu'alors je payé une pension alimentaire pour ma fille qui vivait chez sa mère. Sa mère l'ayant mise à la porte le mois dernier, elle est venue chez moi.

Sachant qu'elle aura 18 ans en fin d'année et qu'elle est scolarisée, j'aimerais savoir quels sont les recours qu'elle peut avoir pour demander une pension à sa mère.

Aura t'elle droit à l'aide juridictionnelle alors que je travaille?

merci d'avance

Eliot Frédéric

Par **jeetendra**, le **10/12/2008** à **13:06**

bonjour, comme elle est majeure votre fille peut saisir le juge aux affaires familiales pour que sa mère lui verse une pension alimentaire, pas besoin d'avocat, regardez dans mon blog l'article sur l'obligation alimentaire, cordialement